

G REMEVILLERS Gazette

GREMEVILLERS INFOS N° 20

Janvier 2016



Château situé sur la commune de Grémévillers détruit en 1956

En ce début d'année 2016, le Conseil Municipal et le personnel communal, vous présentent leurs meilleurs vœux: vœux de santé, vœux de prospérité et vœux de paix.

Grémévillers Gazette

Une publication municipale gratuite

Responsable d'édition : BERNARDIN Joël

Mairie de GREMEVILLERS

Tel : 03 44 82 41 34 Fax 03 44 82 60 80

Mail : mairie.gremevillers@orange.fr

Comité de rédaction

AREVALO Emilie
ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian,
LUGINBÜHL Fabrice, HEVERAET
Jacques, BLOND Éric, BAILLY Jean-
Claude

Mairie de Grémévillers

6 rue Saint Rémy
60380 Grémévillers

Permanences du secrétariat :

Mardi de 11 h à 12 h

Mardi de 17 h à 19 h

Vendredi de 17 h à 19 h

Permanence Bibliothèque :

Mardi de 18 h à 19 h

Vendredi de 17 h à 19 h

SOMMAIRE :

- C'est bon à savoir	Page 2 à 7
- Etat civil	Page 8
- Voisins Vigilants	Page 9
- La vie scolaire	Page 10
- CCAS	Page 11
- Le père Noël	Page 12
- La Bibliothèque Municipale	Page 12-13
- Agenda Culturel	Page 14-15
- Comptes rendus du Conseil Municipal	Page 16-26
- Le Comité des Fêtes	Page 27-29
- L'association des parents d'élèves	Page 30
- Le Bouquet de Plume	Page 31
- A la rencontre de nos entrepreneurs* : <i>Alain BAHUCHET</i>	Page 32-33
- Vente de petits matériels	Page 34
- Quizz	Page 35

* Entrepreneur, Artisan et Auto-Entrepreneur, cet emplacement vous est réservé. Si vous souhaitez paraître dans les prochains numéros de la Gazette, inscrivez-vous en mairie.

Les membres de la commission remercient en particulier les personnes suivantes pour la rédaction des articles:

Le bouquet de Plume : Nicole PATINIER, Anne BEAUDOIN et Emilie AREVALO

A la rencontre de nos entrepreneurs : Alain BAHUCHET



C'est bon à savoir !!

⇒ ***Demande de Carte Nationale d'Identité :***

Depuis le 1^{er} Janvier 2014 la validité de la Carte Nationale d'Identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures, les cartes d'identité délivrées après le 1^{er} Janvier 2004 sont donc valables 15 ans.

Toutefois, ce décret étant difficile à faire appliquer à l'échelle internationale, si vous devez quitter la France il est encore possible et même préférable de faire renouveler au bout de 10 ans, votre carte d'identité délivrée après le 1^{er} Janvier 2004. La carte d'identité d'un enfant mineur reste valable 10 ans.

La demande est à déposer en Mairie de Grémévillers, accompagnée des pièces suivantes :

***2 photos d'identité format 35x45 mm identiques et le visage bien dégagé
1 justificatif de domicile datant de moins de un an, au nom du demandeur*
Ancienne carte ou déclaration de perte ou de vol*****

A NOTER : —→ Lors d'une première demande, un acte de naissance doit être fourni. Celui-ci est à demander dans la commune de naissance. Il est également possible, dans certaines communes, de faire sa demande par internet en créant un compte sur <https://mon.service-public.fr>

—→ Les mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal.

Le demandeur doit obligatoirement être présent.

—→ Pour un renouvellement, l'acte de naissance n'est pas obligatoire, par contre, le demandeur devra être en mesure de donner l'Etat Civil de ses parents (nom, prénoms, lieu et date de naissance).

*Si le demandeur n'est pas en mesure de présenter un justificatif de domicile à son nom, il peut en fournir un au nom de son hébergeant, toutefois celui-ci devra alors faire un certificat sur l'honneur assurant que le demandeur vit à son domicile et devra fournir la copie de sa Carte Nationale d'Identité.

En cas de difficulté pour trouver un justificatif de domicile vous pouvez en imprimer un sur le site internet www.edf.com muni de votre numéro de client EDF.

**Les demandeurs n'étant plus en possession de leur ancienne carte devront en tout état de cause s'acquitter d'un droit de timbre de 25€, à fournir lors de l'établissement du dossier de demande.

⇒ ***Recensement Militaire :***

Les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans doivent se présenter à la Mairie, munis du livret de famille de leurs parents, dans le trimestre qui suit leur anniversaire, afin de procéder à leur Recensement Militaire.

Une attestation de recensement leur sera alors remise. Cette attestation sera régulièrement demandée lors de l'inscription dans une auto-école ou du passage de certains examens. Pour les jeunes qui s'inscrivent dans une auto-école à l'âge de 15 ans, l'attestation de recensement ne peut être exigée.

En cas de perte, aucun duplicata ne pourra être délivré en mairie. Il faudra s'adresser au centre du service national de Creil.

⇒ ***Demande de Passeport :***

Afin de faire établir un passeport, le demandeur doit se rendre en Mairie de BEAUVAIS ou de GRANDVILLIERS, et fournir, selon son cas, les documents dont vous pourrez vous procurer la liste en Mairie de GREMEVILLERS ou sur le site internet www.servicepublic.fr



Mairie de Beauvais : 03.44.79.39.10

Mairie de Grandvilliers: 03.44.46.76.48

⇒ ***Lampes de l'éclairage public défectueuses :***

Merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie (03.44.80.82.84) si vous constatez qu'une lampe, au niveau de l'éclairage public, est grillée ou clignotante.

⇒ ***Déchetterie de Grémévillers :***

La déchetterie de GREMEVILLERS, située 22 Rue Agot à Frétoy, est un service géré par la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Pour tous renseignements, vous pouvez joindre son secrétariat au 03.44.04.53.90.

Horaires d'Hiver (du 1^{er} Novembre au 30 Mars) :

Le Lundi et Le Mardi de 13h30 à 17h

Du Mercredi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Horaires d'Eté (du 1^{er} Avril au 31 Octobre) :

Lundi et Mardi de 13h30 à 19h,

Du Mercredi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h,

Le Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Attention: Dorénavant, une carte magnétique vous sera nécessaire avant de déposer vos déchets.

⇒ ***Recyclerie de Thieuloy Saint Antoine :***

La recyclerie est gérée par l'Association « Les Ateliers de Bergerette ».

Horaires d'ouvertures :

Pour la collecte: Du mardi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

Pour le magasin: Le mercredi et le samedi de 14 h 00 à 17 h 00 (vente d'objets de seconde main). Fermée durant le mois d'Août.

Vous pouvez prendre rendez-vous au **03 44 48 07 73** pour faire enlever des objets pouvant être remis en état ou recyclés.

⇒ Les Assistantes Maternelles Agréées de Grémévillers :

Cette liste, issue du site www.oise.fr, est consultable et mise à jour régulièrement sur le site internet du Conseil Départemental de l'Oise :

Mme ANCELIN Carine	Frétoy	03.44.46.04.92
Mme BLOND Nelly	Grémévillers	03.44.82.73.31
Mme BOUFFARD Virginie	Frétoy	03.44.82.94.22
Mme DUPONT Véronique	Frétoy	03.44.82.38.99
Mme JOUDON Séverine	Frétoy	06.12.90.01.11

⇒ Tickets Piscine

Comme chaque année la Commune, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte, propose aux enfants et aux jeunes de 4 à 20 ans des tickets, valable chacun pour une entrée gratuite dans les piscines de Grandvilliers ou Formerie, du 11 Juillet 2016 au 31 Août 2016.

Ces tickets, remis sur simple demande, sont à retirer au secrétariat de la Mairie, aux horaires de permanence.

⇒ Quelques petites règles de civisme :

Un certain nombre de règles simples permettent de mieux vivre ensemble, en toute harmonie, et dans le respect de tous. Ainsi est-il nécessaire de respecter le voisinage en évitant les nuisances sonores ou olfactives issues de nos différentes activités et/ou par la détention d'animaux.

Le bruit (rappel de la législation) :

L'arrêté préfectoral de l'Oise du 15 novembre 1999 dispose notamment dans son article 7 que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique (tondeuses, taille-haies, perceuses etc.), ne sont autorisés qu'aux heures suivantes :

- **du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30,**
- **les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,**
- **les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.**



Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts complétée par celle du 11 février 2014 dispose qu'il est notamment interdit de brûler dans son jardin l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'égavage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

Ils doivent être déposés en déchetterie ou compostés.



La divagation des animaux

De nombreux textes (Codes civil, pénal, rural), le règlement sanitaire départemental de l'Oise disposent qu'il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques, dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique.

Il est interdit également l'abandon des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins.



La vitesse excessive :

Malgré la réglementation ou le code de la route, parfois il est nécessaire d'adapter la vitesse dans les rues de notre commune. Chacun (conducteur de voiture, camion, camionnette, tracteur, engin agricole, motard, etc) doit prendre conscience du danger potentiel qui peut jaillir à tout moment (sortie de cour, enfant à vélo, etc). Soyons prudents, pour soi et pour autrui, Adaptons notre vitesse....

Le stationnement gênant :

Dans certaines rues, le stationnement est gênant, il est donc demandé aux riverains de stationner son ou ses véhicules sur leur propriété ou d'être vigilant pour laisser un espace suffisant pour le passage libre de tout véhicule.

⇒ le recensement de la population :

Le recensement aura lieu du 21 Janvier au 20 Février 2016. Emilie AREVALO, secrétaire de mairie de Grémévillers, sera l'agent recenseur et la coordinatrice de collecte.

⇒ Location de la salle :

La salle de la cantine peut être louée. Cette location est réservée uniquement aux habitants de la commune. La vaisselle n'est pas prévue dans cette location.

Le prix de la location est de 160 € pour un week-end et de 80 € pour une journée (Vin d'honneur, par exemple).

A la réservation, il vous sera demandé :

Un chèque de la valeur de la réservation,

Un chèque de caution de 700€,

Une attestation de votre assurance responsabilité civile.

Si vous voulez de la vaisselle, le comité des fêtes de Grémévillers en loue. Pour cela, il suffit de vous rapprocher des membres du comité des fêtes.

NB : Le prix de la location et de la caution est révisable tous les ans.

⇒ Demande d'Acte d'Etat Civil : Soyez Vigilants !

Depuis plusieurs mois, certains sites privés et non officiels, comme par exemple **acte-etat-civil.org**, **extraitactedenaissance.com** ou **acte-facile.com** proposent un service payant pour effectuer les démarches à votre place. Le tarif pour un acte peut varier de 20 à 40 € et de nombreux

administrés se font abuser par manque d'informations.

Nous vous rappelons que vous pouvez obtenir **gratuitement** un acte de l'état civil (naissance, mariage, décès) en vous présentant dans la mairie où a eu lieu l'événement muni de votre pièce d'identité. Vous pouvez écrire directement à la mairie concernée (avec une enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour le retour) en indiquant votre nom et prénom(s), la date de l'événement, ainsi que le motif de votre demande.

Pour un acte de naissance, vous devez préciser, si vous souhaitez obtenir une copie intégrale ou un extrait avec filiation, les noms et prénoms de vos père et mère. Enfin, vous pouvez également vérifier si votre commune de naissance est référencée sur mon.service-public.fr. Dans l'affirmative, il suffit de créer un compte utilisateur pour accéder au formulaire de demande d'acte.

⇒ Autorisation d'urbanisme :

Les abris de jardins, vérandas et autres extensions de la maison, bien que généralement de taille réduite, n'échappent pas à la réglementation en matière d'urbanisme :

Quelques indications, ci-dessous :

1- Si la nouvelle construction (abri de jardin dont la hauteur est inférieure à 12m) a une surface de plancher et une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m², il n'y a besoin d'aucune autorisation. (Cf. Article R421-2 du code de l'urbanisme)

Si la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20m², une déclaration préalable de travaux est nécessaire. (Cf. Article R 421-9 du code de l'urbanisme)

Si la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 20 m², un permis de construire est exigé. (Cf. Article R 421-14 du code de l'urbanisme)

2- Si les travaux concernent le ravalement de façade ou ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur initial (remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le percement d'une nouvelle fenêtre ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture de façade), il est nécessaire de faire une déclaration préalable.

Si les travaux consistent à restaurer l'état initial du bâtiment cela ne nécessite pas de déclaration préalable. Ces travaux concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs. (Cf. Code de l'urbanisme).

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

Si vous avez déjà réalisé ce type de travaux, vous pouvez régulariser votre situation en vous adressant à la mairie.

⇒ Démarchage à Domicile : Attention Vigilance !

Lorsqu'un professionnel se présente à votre domicile, il doit justifier de son identité professionnelle, de la réalité de l'entreprise et respecter certaines règles essentielles.

Il est conseillé de bien lire les conditions de vente, ne rien signer avant la conclusion d'un devis (nom, adresse, nom du démarcheur, descriptif précis, modalité et délai de livraison, garanties légales montant HT, montant TTC...)

Toutes ces informations doivent également figurer de manière lisible et compréhensible, dans le contrat qui vous sera remis après la réalisation de la vente.

Vous disposez dorénavant d'un délai de 14 jours, à partir de la conclusion du contrat, pour renoncer à votre engagement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Méfiez-vous des démarcheurs ou quémandeurs, surtout s'ils sont en groupe, et des personnes proposant d'effectuer des travaux à domicile (élagage, nettoyage de peinture, récupérateur de métaux précieux...)

Ils peuvent également utiliser des produits différents de ceux qu'ils vous ont mentionnés. Les professionnels doivent être en mesure de présenter un extrait Kbis, véritable « carte d'identité » à jour d'une entreprise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). Leurs factures

font mention du numéro SIRET de l'entreprise (identifiant de l'établissement). En cas de doute, ne pas hésiter à se renseigner auprès de personnes dignes de confiance avant de conclure un achat ou un contrat pour diverses prestations.

Parfois, certains démarcheurs indiquent un numéro de SIRET erroné. Soyez vigilant...

Vous pouvez vous connecter sur www.infogreffe.fr Ce site indique les entreprises qui sont déclarées.

⇒ Rénover votre logement et faire des économies d'énergie

Vous êtes propriétaire ? Vos factures de chauffage sont élevées ? Votre logement est mal isolé ? Ce n'est plus une fatalité ! Parce que vous habitez dans la Communauté de Communes de Picardie Verte, vous pouvez bénéficier du Picardie Pass Rénovation, un service public initié par la Région Picardie, qui vous propose une solution pour entreprendre des travaux de rénovation énergétique conséquents pour votre logement. Picardie Pass Rénovation, c'est :

Un accompagnement technique avant, pendant et après vos travaux : à vos côtés des professionnels de la rénovation énergétique pour piloter votre projet de A à Z (diagnostic énergétique, programme de travaux, recherche des entreprises, suivi du chantier...).

Une solution de financement qui ne déséquilibre pas votre budget familial : Picardie Pass Rénovation peut financer vos travaux de rénovation (43 000€ en moyenne). Vous remboursez par des mensualités équivalentes au montant des économies d'énergie que vous allez réaliser (pendant 15 à 25 ans).

Pour bénéficier de Picardie Pass Rénovation, remplissez le formulaire en ligne sur www.pass-renovation.picardie.fr ou appeler le 0 800 02 60 80.

⇒ Les permanences de nos conseillers départementaux :

Permanences (Samedi de 10h à 11h30) de Martine BORGEO et/ou Gérard DECORDE

Mairie de Marseille-en-Beauvaisis: 20 Février, 07 Mai, 16 Juillet et 05 Novembre

Mairie de Grandvilliers: 05 Mars, 21 Mai, 24 Septembre et 19 Novembre

Mairie de Songeons: 19 Mars, 04 Juin, 03 Septembre et 03 Décembre

Mairie du Saint Germer de Fly: 23 Janvier, 23 Avril, 18 Juin, 1^{er} Octobre et 17 Décembre

Mairie de Formerie: 06 Février, 02 Avril, 02 Juillet et 22 Octobre

⇒ Les activités pour les enfants / ados :

Les centres sociaux de Marseille en Beauvaisis, Songeons et Grandvilliers, en partenariat avec la CCPV, pendant les vacances scolaires, proposent des activités de loisirs pour les enfants de 3 à 17 ans à travers les centres de loisirs mais également par des stages, des visites et des activités sportives ou culturelles destinées aux 10/17 ans.

Des programmes sont disponibles pour chaque période en Mairie. Vous pouvez également vous renseigner auprès de chaque centre social ou sur le site de la CCPV afin de savoir ce qu'ils proposent par classe d'âge et connaître les tarifs.

⇒ Inscription école maternelle pour rentrée 2016-2017

Les inscriptions pour l'école maternelle à la rentrée 2016/2017 auront lieu du 22 Février au 4 Mars aux horaires d'ouvertures du Secrétariat de la Mairie. Les parents devront se présenter avec leur livret de famille et le carnet de vaccination de l'enfant.

Etat Civil

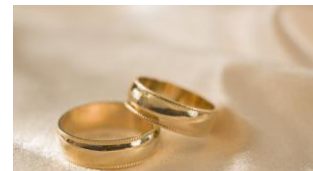
Naissances :

Le 19 Janvier	Hugo, Jean-Philippe, Michel VANDAELE
Le 05 Avril	Augustin, Rémi, Pierre BEAUDOIN
Le 16 Avril	Blandine, Nicole, Danielle BAILLY
Le 24 Mai	Lily, Denise ADAM
Le 29 Juin	Gabriel, François, Régis DREUMONT
Le 24 Juillet	Mathys, Georges, Marc DELECLUSE
Le 14 Octobre	Ethan, Fabrice PLOMMET
Le 08 Décembre	Joshua, William, Matthew BREUT



Nous adressons toutes nos félicitations aux parents.

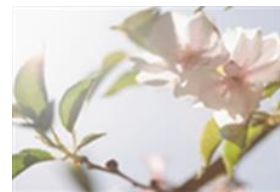
Mariage :



Aucun mariage n'a été célébré cette année dans notre commune.

Décès :

Le 18 Septembre	Madame Marcelle LESAGE
Le 21 Novembre	Monsieur Guy DUCHÂTEL
Le 27 Décembre	Madame Marie-Joseph DUMORTIER épouse ELBERS



Nous renouvelons nos condoléances aux familles.

Voisins Vigilants



Le protocole a été envoyé à la préfecture de l'Oise. Ce protocole a été validé par le Préfet.
La liste des « Référents » est :

Nom	Prénom	Adresse		N° Tel	GSM	Adresse Mail
Bernardin	Joël	4 Rue Saint Rémy	Grémévillers	03 44 82 35 67	06 13 42 70 12	joel.bernardin60@gmail.com
Ancelin	Olivier	18 rue Bourbon	Ham. de Frétoy	03 44 46 04 92	06 77 96 76 31	olivierancelin@orange.fr
Leullier	Christian	16 rue Bourbon	Ham. de Frétoy	03 44 82 41 33	06 84 60 25 90	snc.leullier@free.fr
Heveraet	Jacques	2 rue Pelletier	Grémévillers	03 44 82 44 02	06 95 92 09 26	sj-heveraet@hotmail.fr
Godin	Sandrine	26 rue Saint Rémy	Grémévillers	03 44 82 24 14	06 29 56 42 54	vincent.horchollegodin@sfr.fr
Duchâtel	Valérie	7 rue Alexis Maillet	Ham. de Choqueuse	03 44 82 41 43	06 81 23 43 17	vale.duchatel@wanadoo.fr
Brisse	Joseph	29 rue du Manoir	Ham. de Frétoy	03 44 82 41 52	06 32 65 33 12	brisse.jose@wanadoo.fr
Blond	Eric	15 rue Saint Rémy	Grémévillers	03 44 82 73 31	06 88 81 49 80	momoblond@hotmail.fr
Bailly	Jean-Claude	14 rue Alexis Maillet	Ham. de Choqueuse	03 44 04 82 40		
Luginbühl	Fabrice	5 bis rue du Manoir	Ham. de Frétoy	03 44 15 17 48	06 81 77 47 02	luginbuhl.fabrice@neuf.fr
Dehodeng	Charly	2 rue du Cul de Sac	Grémévillers	03 44 82 37 83	06 19 63 68 28	
Prévost	Nicole	5 rue de L'argillière	Grémévillers	03 44 82 41 55		
Bouffard	Virginie	3 rue Bourbon	Ham. de Frétoy	03 44 82 94 22		
Breut	William	1 bis rue des Godins	Ham. de Frétoy	03 44 48 50 90	06 37 77 49 97	william.breut@gmail.com
Houet	Christian	4 rue Alexis Maillet	Ham. de Choqueuse	03 44 82 41 59	06 17 26 22 11	christian.houet@wanadoo.fr
Houet	Grégory	17 rue Neuve	Ham. de Choqueuse	03 44 13 27 57		earl.houet@gmail.com
Dreumont	Stéphane	2 route de Picardie	Grémévillers		06 73 27 30 41	steph60380@hotmail.fr
Godin	Vincent	26 rue Saint Rémy	Grémévillers	03 44 82 24 14	06 84 60 25 91	vincent.horchollegodin@sfr.fr
Tavernier	Paul	11 rue Alexis Maillet	Ham. de Choqueuse		06 18 76 73 91	
Somon	Ludovic	16 rue Agot	Ham. de Frétoy	03 44 04 93 69	06 26 59 93 07	somon.ludovic@gmail.com
Somon	Stéphane	4 rue des Godins	Ham. de Frétoy	03 44 82 15 33	06 23 99 64 62	nsomon@orange.fr
Gorenflos	Nathalie	6 rue Neuve	Ham. de Choqueuse	09 52 37 10 90	06 16 64 01 95	jackie.gorenflos@sfr.fr

Ces personnes référentes sont à votre disposition pour remonter aux autorités les différentes informations ou faits anormaux (voiture, camionnette, individu suspects, démarchage, faits inhabituels).

En cas d'un fait grave ou urgent contacter directement la gendarmerie (faire le 17) et ensuite tenir au courant un référent.

Tel. de la Brigade de Songeons : 03 44 82 82 17

Tel. de la Brigade de Grandvilliers : 03 44 13 39 17

Fax de la Brigade de Songeons : 03 44 82 82 19

La vie scolaire

Pour la rentrée de septembre 2015, le RPI de Morvillers-Grémévillers-Omécourt a bénéficié d'une ouverture de classe. Un modulaire a été posé juste à côté du premier modulaire.



Le nombre d'enfants à la rentrée de septembre était de 129 enfants.

A Grémévillers, les 87 enfants sont répartis en 4 classes à 2 niveaux comme suit:

Maternelle Petite Section, 16 enfants de 3 à 4 ans

Maternelle Moyenne Section, 23 enfants de 4 à 5 ans

Maternelle Grande Section, 14 enfants de 5 à 6 ans

CP, 17 enfants de 6 à 7 ans

CE1, 17 enfants de 7 à 8 ans.

A Morvillers, les 42 enfants sont répartis en 2 classes à 2 niveaux comme suit:

CE2, 13 enfants de 8 à 9 ans.

CM1, 19 enfants de 9 à 10 ans.

CM2, 10 enfants de 10 à 11 ans.

Pour la deuxième année scolaire, la réforme des rythmes scolaires a été appliquée au regroupement scolaire. Cette réforme scolaire avait pour conséquence la mise en place de TAP (Temps d'Activité Périscolaire) sous la responsabilité du SIRS. Grâce à un PEDT (Consultable en mairie) rédigé et validé par l'inspectrice et une organisation des TAP en 2 fois 1h30, les TAP sont subventionnés pour une partie par l'état et la CAF. Le coût supplémentaire est pris en charge intégralement par le SIRS. Les membres du SIRS ont décidé, pour cette année encore, de ne pas mettre les familles à contribution pour le financement des TAP.

Le 09 Octobre a eu lieu les élections des représentants des parents d'élève. Les représentants sont pour :

Les Classes de Grémévillers:

Titulaires: Mmes Adeline SIEMIENEC, Angélique BOUTILLIER, Audrey TORCHY et Véronique VANLAEYS.

Suppléants: Mmes Delphine SANZ, Aurore GOVAËRT et Céline AZEVEDO.

Les Classes de Morvillers :

Titulaires: MM. Jérôme TORCHY et Fabrice LUGINBÜHL.

Le CCAS

Le samedi 28 Novembre, les membres du CCAS et le Conseil Municipal ont convié les personnes de plus de soixante-cinq ans au repas offert comme chaque année. Une cinquantaine de personnes a répondu à l'invitation.

Une minute de silence a été observée, avant le repas par l'assistance, à la mémoire de Mme Marcelle LESAGE et de M. Guy Duchâtel décédés au cours de l'année 2015.

Les convives ont pu apprécier le repas préparé par Micro Gourmet Paris et passer un agréable après-midi.

Un quizz de 10 questions sur Grémévillers a été proposé aux participants. Mme Marie-Paule HEVERAET avec 8 bonnes réponses et après tirage au sort (3 exæquos) a été déclarée gagnante. Un colis de produits locaux (Légumes, Fromages, Volaille) lui a été remis.

Les doyens d'âge présents, Mme Bernadette DUPUIS et M. Marcel LEULLIER ont reçu eux aussi, un colis de produits locaux. Vers 18h chacun est reparti vers ses occupations en souhaitant se retrouver l'an prochain.



Les doyens de l'assemblée, la gagnante du quizz et les membres du CCAS

Le 19 Décembre, les membres du Centre Communal d'Action Sociale et du Conseil Municipal ont rendu visite aux personnes de plus de soixante-dix ans, pour leur remettre un colis de produits régionaux.



Le Père Noël a rendu visite aux enfants

Comme l'année dernière, le Père Noël a rendu visite aux enfants de Grémévillers, Frétoy et Choqueuse, le samedi 19 Décembre, après-midi.

Monsieur Alain BAHUCHET a été choisi une nouvelle fois par le Père Noël pour effectuer sa distribution de friandises et saluer les petits enfants.



Nous renouvelons nos remerciements à Monsieur BAHUCHET pour avoir accepté cette mission, très importante aux yeux de tous et la mise à disposition gracieuse, du cheval et de la calèche.

La bibliothèque Municipale *Les Activités 2015*

L'année 2015 s'est révélée riche en actions pour les bénévoles et les participants. En effet nous avons dû informatiser la bibliothèque, pour cela nous sommes allées en formation à Beauvais pour apprendre à gérer en informatique le catalogage des livres c'est-à-dire rentrer les livres un par un dans un logiciel avec des codes que nous avons dû auparavant coller sur chaque livre. Travail long et fastidieux quand la machine veut bien fonctionner. Donc nous avons l'état d'un inventaire de fonds propres et un inventaire de fonds appartenant à la médiathèque départementale. Viendra ensuite l'informatisation des prêts nouveaux systèmes de cartes etc.... Nous n'y sommes pas encore.

Sans parler des contes qui sont toujours aussi appréciés.

Et je voulais attirer votre attention sur des activités relativement nouvelles qui ne font pas le plein comme nous le souhaiterions il s'agit des contes sur herbes qui ont lieu généralement en juillet :

Des personnes de la médiathèque viennent passer quelques temps avec nous pour raconter des histoires aux enfants aux moyens de livres et accessoires marrants. Et cela se passe...sur l'herbe, avec un verre de jus de fruit pour épancher notre soif.



Et puis en novembre nous avons eu l'exposition sur l'alimentation. La médiathèque nous prête des panneaux explicatifs sur la façon de se nourrir, d'équilibrer nos repas. Partant de cette exposition nous bâtissons un quizz pour enfants et adultes et les gagnants reçoivent de petits lots. Tout cela fini dans la bonne humeur autour d'une bonne soupe faite maison...



L'inauguration

Le Vendredi 23 Octobre 2015 a eu lieu l'inauguration de la nouvelle bibliothèque. Nous avons eu le plaisir d'accueillir, entre autre, M. Pascal VERBEKE, Vice-président de la CCPV à la culture, au tourisme et à la communication.



Cette cérémonie a été l'occasion de renouveler les félicitations à l'employé communal pour la réalisation des travaux mais aussi de remercier pour leur dynamisme et leur investissement les membres de la bibliothèque qui sont : Nicole PATTINIER, Anne BEAUDOIN, Emilie AREVALO et Stéphanie TREBOUTE.

AGENDA CULTUREL

Janvier à juin 2016

SUR LE TERRITOIRE DE LA PICARDIE VERTE :

Le 23 janvier 2016 à 20h30 - Eglise de Grandvilliers: Concert de l'Orchestre de Picardie : " Ah, le fameux « Adagio d'Albinoni » !

"Pour avoir, en réalité, été composé en 1945 par le musicologue R. Giazotto, ce « tube » universel n'en est pas moins une magistrale réussite et a beaucoup contribué à populariser la musique baroque dans l'après-guerre. "

Durée : 1h30 - Tout public

Les 05 février à 20h30 et 04 mars 2016 à 20h30 –Salle culturelle de Songeons: Réduit, Saisons 1 et 2

"Première saison de la première saga théâtrale sur le voisinage... Le théâtre aussi a sa série ! Elizabeth Mazeu et Thibault Rossigneux, co-auteurs et interprètes des multiples personnages de cette pièce, pastichent avec bonheur le petit monde de la copropriété du 14 rue N. Ils montrent qu'une fois de plus l'histoire intime permet de flirter avec l'universel. Leurs voisins pourraient être les vôtres. "

Durée : 1h15 – Tout public



Pendant les congés scolaires de février: La Petite Sirène - 14h00 et 16h00

"Proposé en tournée sur huit communes de la Picardie Verte, ce spectacle détourne le conte d'Andersen tout en gardant sa morale. David Crevet et Manon Descamps sont accompagnés d'un poisson rouge et de quelques accessoires pour emporter leur public au fond des mers à bord de leur sous-marin. En remontant à la surface, on passera devant une exposition dédiée à l'héroïne marine..."

A Formerie (salle Louis Jouvot) **le lundi 08 février**; à Grandvilliers **le mardi 09 février** ; à Marseille-en-Beauvaisis **le jeudi 11 février** ; à Songeons (salle culturelle) **le vendredi 12 février** ; à Feuquières (salle de cantine) **le lundi 15 février** ; à Saint-Omer-en-Chaussée **le mardi 16 février** ; à Abancourt **le jeudi 18 février** ; à Hanvoile **le vendredi 19 février**

Durée : 45 mn y compris la visite de l'exposition – Pour les enfants (à partir de 3 ans)

Le 18 mars 2016 à 20h - Salle des fêtes de Fontaine-Lavaganne : Les Agricoles

"La pièce est joyeuse, pleine de sourires, pourtant le propos est grave. Ce que raconte Les Agricoles, ce sont des histoires de paysans, de terre, de paysage, de bêtes, d'élevage, de nourriture."

" Le texte de Catherine Zambon, si riche si fort, si vivant, magnifiquement interprété par les trois acteurs Sophie Amaury, Mathieu Bonfils et Olivier Veillon, n'a pas fini de nous remettre en question, nous et notre relation avec « les artisans de l'environnement " Le Midi Libre

Durée : 1h15 – Tout public

Le 1^{er} avril 2016 à 20h30 – Salle des fêtes de Grandvilliers : L'Etourdi



"Un texte jubilatoire de Molière porté avec fougue et malice par les six interprètes virevoltants et masqués de la compagnie Catherine Delattres.

« L'Etourdi » repose sur le canevas traditionnel du jeune homme de bonne famille amoureux d'une esclave qu'il doit racheter, alors qu'il est dépourvu de toutes ressources. Il lui faut donc trouver un stratagème pour enlever la femme qu'il aime.

Durée : 1h50 – Tout public

Le 22 avril 2016 à 20h – Salle culturelle de Songeons : Modestes propositions ... pour remédier à la trop forte croissance de la population mondiale.

"Un duo burlesque et complètement déjanté expose un ensemble de solutions pour remédier aux problèmes de démographie galopante sous la forme d'une conférence. Un démographe et son assistante viennent nous faire part de l'état de l'évolution de la population mondiale en ce début de troisième millénaire. Leurs observations entraînent des conclusions alarmantes : nous sommes trop nombreux...Leur solution pour remédier à cette croissance démographique galopante est impitoyable : il faut recycler les personnes inutiles."

Durée : 1h10 – Tout public

Le 29 avril 2016 à 19h00 - Salle culturelle de Songeons : T'es qui ?

"Proposé par la compagnie Sirènes. Un losange de tissu clair bordé de lettres de bois aux couleurs vives, plusieurs colonnes de livres en équilibre, des vêtements étendus aux pieds des comédiens... Tout sur la scène questionne l'identité féminine/masculine, et les comédiens s'emparent un à un des albums jeunesse à leur portée pour illustrer les représentations homme/femme avec beaucoup d'humour et d'énergie."



Durée : 50 mn – Pour les enfants (à partir de 5 ans)

Le 20 mai 2016 à 20h30 - Salle culturelle de Songeons : La Mate

" C'est l'histoire d'une famille nombreuse dans les années 1960. Un père médecin militaire pour le moins bipolaire, et une mère polyamoureuse, prolifique, réglant parfois les problèmes d'argent avec une remarquable désinvolture. Flore Lefebvre des Noëttes raconte, son enfance, les rires, les peurs, les jeux, la maison au bord de la mer et la douceur pastel de la grand-mère. Un récit qui prend la forme géante d'un conte. Un spectacle encensé par une critique unanime et proposé par la Comédie de Picardie."

Durée : 1h30 – Tout public

Le 27 mai 2016 à 19h00 – Salle culturelle de Songeons : Les Aléas à Léon

" Un spectacle burlesque, dynamique, emmené par l'artiste de cirque Joël Colas (compagnie A&O), mêlant habilement humour et numéros de cirque. Léon se lance enfin à faire son propre spectacle. Tout est prêt : sa magnifique veste à carreaux, ses accessoires qu'il a lui-même bricolés à partir de tout ce qui trainait dans le fourbi de son garage. Hélas, malgré son enthousiasme généreux et son désir de bien faire, ses résultats sont souvent... déroutants. Léon, gauche et attachant, est seul face au public. Il réalise enfin son plus grand rêve : présenter un spectacle et rencontrer le succès. Léon prend à partie le public pour s'adonner à la confidence et à la proximité. Il attendrit dès lors les petits comme les grands. "

Durée : 45 mn – Pour les enfants (à partir de 5 ans)

Les tarifs des spectacles en Picardie Verte : Plein tarif : 6€ - Tarif réduit : 4€ (moins de 18 ans)

A LAMALADRERIE SAINT-LAZARE, 203 RUE DE PARIS, A BEAUVAIS :

Le 27 Janvier 2016 à 20h30: Cécile Mc Lorin Salvant

"Cécile McLorin Salvant a été nommée pour le Grammy 2014 dans la catégorie du Meilleur Album de Jazz Vocal pour son album «WomanChild. Elle a commencé ses études de piano classique à 5 ans, de chant en chorale à 8 ans. En 2009, après une série de concerts à Paris, elle a enregistré son premier album, «Cécile». Un an plus tard, elle remportait le Concours Thelonious Monk à Washington DC. Cécile interprète des chansons peu jouées et rarement enregistrées en essayant de mettre en valeur leur aspect théâtral. Elle jouit d'une popularité croissante en Europe et aux États-Unis, où elle se produit dans des clubs, salles de spectacles, et festivals. "

Durée : 1h15 – Plein tarif : 11€ - Tarif réduit (moins de 18 ans) : 6€ - Tout public – Sortie en car

Pour les spectacles à la Maladrerie Saint-Lazare, un service de car est organisé. Ci-dessous, les points d'arrêts et les horaires par sortie:

- Feuquières-19h15;
- Marseille-en-Beauvaisis-19h30;
- Saint-Omer-en-Chaussée-19h40.

Ces informations sont données à titre indicatif. Nous vous conseillons de prendre contact avec le service culturel de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au 03 44 04 53 90 (pendant les heures d'ouverture des bureaux communautaires) ou au 06 85 90 05 02 les soirs de spectacles.

Vous pouvez aussi écrire à l'adresse suivante: **kpastre@ccpv.fr**

Vous pouvez également consulter la page facebook **Sortir En Picardie Verte** et le site de l'office de tourisme à l'adresse suivante : **ot.picardieverte.free.fr**

Vous souhaitez être informés de l'actualité culturelle en Picardie Verte ? **Communiquez** votre adresse e-mail au service culturel de la CCPV. **Vous serez ainsi intégrés au fichier public et recevrez chaque mois un courriel rappelant les manifestations à venir ...**

Les comptes rendus des réunions du conseil Municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GREMEVILLERS, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BERNARDIN, Maire.

Etaient Présents : Mrs ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, BAILLY Jean-Claude, BLOND Eric, LUGINBÜHL Fabrice, Mme DUCHÂTEL Valérie.

Procuration :

Mme GODIN Sandrine a donné procuration à Mr LEULLIER Christian
Mr HEVERAET Jacques a donné procuration à Mr BERNARDIN Joël
Mr BLOND Eric est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une délibération à l'Ordre du jour :

Décision Modificative n°1 au BP 2015 : Achat de matériel pour le Service Technique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'ajout de cette délibération.

I – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DU SYNDICAT DES EAUX DE BEAUVAIS

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire du rapport 2014, se déclare informé sur le prix et la qualité du service de l'eau dont la compétence appartient au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne.

II – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de ramassage des ordures ménagers est adopté à l'unanimité.

III– REMISE EN ETAT DE LA MARE DE LA RUE DU MANOIR

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société MCG Bâtiment sise à BOUVRESSE ayant pour objet le renforcement de la mare qui s'élève à 1 527.00 HT et 1 832.40€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, accepte le devis de la société MCG Bâtiment mais décide qu'il faudra répartir sur les pierres existantes pour réaliser la semelle et la vidange. La vidange sera effectuée par l'Agent Communal.

IV– DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2015 : ACHATS DE MATERIELS SERVICE TECHNIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux modifications suivantes, sur le BP2015, afin de pouvoir procéder à l'achat de matériel pour le Service Technique :

INVESTISSEMENT : Dépenses

Chap. 21	Art. 2158	Op.201501	+ 1 500.00€
Chap. 21	Art.21312	Op. 20141	- 1 500.00€

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Points sur les Travaux :

- Travaux d'entretien et de gravillonnage

Monsieur Le Maire présente aux membres le devis de la société ARTEMIS concernant les travaux d'entretien et de gravillonnage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, accepte le devis de la société **ARTEMIS**.

- Assainissement et vidanges

Après un grand nombre de plaintes, les conseillers proposent que les factures de l'entreprise des travaux publics du Cardonnoy ne soient plus honorées car les prestations sont inachevées.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur Le Maire d'adresser un courrier en recommandé à l'entreprise des travaux publics du Cardonnoy, pour la mise en demeure de la réalisation des travaux pour lesquels les Particuliers se plaignent.

L'école

Monsieur Le Maire annonce l'arrivée en septembre de Monsieur Szkudlarek, nouvel instituteur de la classe de CE1 qui ouvrira à la rentrée de Septembre 2015.

Monsieur Le maire confirme également le maintien des T.A.P le mardi et le vendredi 2 fois 1h30.

Le programme sera communiqué aux parents à la rentrée.

Matériel technique

Suite à l'acquisition du taille – haie par la commune, Monsieur le Maire propose aux conseillers de revendre l'ancien taille-haie ainsi que le tracteur tondeur.

Une annonce sera faite dans la Gazette de juillet à ce sujet.

Les voisins vigilants

Suite à la réunion du samedi 9 mai 2015, Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le protocole précisant les modalités de mise en œuvre du dispositif « Participation citoyenne ».

Monsieur Le Maire ajoute que ce protocole sera envoyé au préfet avec la liste des personnes référent de la commune de Grémévillers.

DIVERS

Monsieur Le Maire annonce avoir reçu les arrêtés préfectoraux suivants :

- l'arrêté de Mr Emmanuel Bailly en vue d'étendre son établissement d'élevage bovin à Grémévillers.

- l'arrêté autorisant la SCEA ELEVAGE BORGOO-MARTIN à augmenter les effectifs de son élevage porcin sur la commune de Loueuse.

La Gazette sera publiée vers le 13 juillet 2015 dans toute la commune, la nouveauté étant la présentation d'un entrepreneur habitant la Commune.

La séance est close à 22h50.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quinze Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GREMEVILLERS, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BERNARDIN, Maire.

Etaient Présents : Mrs ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, BAILLY Jean-Claude, BLOND Eric, LUGINBÜHL Fabrice, HEVERAET Jacques et Mme DUCHÂTEL Valérie.

Procuration :

Mme GODIN Sandrine a donné procuration à Mr HEVERAET Jacques

Mr BRISSE Joseph a donné procuration à Mr BLOND Eric

Mme DUCHÂTEL Valérie est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 Juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

I – EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE, à l'unanimité, de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie un prêt pour le financement de la réhabilitation des assainissements non collectifs de la Commune, aux caractéristiques suivantes :

PRET MOYEN TERME TAUX FIXE

Montant :	255 000.00 €
Durée :	10 ans
Taux :	fixe de 1.81 %
Périodicité d'amortissement :	trimestrielle
Frais de dossier :	382 €

- PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,
- PREND L'ENGAGEMENT, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.

- CONFERE toutes délégations utiles à Monsieur Joël BERNARDIN, Maire de la Commune, pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes conditions de remboursement qui y seront insérées.

II – DM n°2 AU BP 2015 : AJOUT DE CREDITS LEGS BLAUD ET REMBORSEMENT PARTIEL PRET COURT TERME ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		
Chap. 16	Art. 1641	+ 45 000€
Recettes		
Chap. 10	Art. 10251	+ 45 000€

III– DM n°3 AU BP 2015 : REDUCTION DE TITRE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Chap. 67	Art. 673	+ 272€
Chap. 11	Art. 61522	- 272€

IV– ELECTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Le Conseil Municipal,

Vu les Articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette Commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal.

Considérant la démission de Monsieur HAUDEBOURG Philippe, membre titulaire de la CAO depuis le 17 Avril 2014.

Considérant que l'élection des membres élus de la CAO doit avoir lieu à bulletins secrets.

Décide de procéder à l'élection de 1 membre titulaire de la CAO, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

1/ Membre titulaire :

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Quotient électoral : 4

Mr HEVERAET Jacques 10 voix

Est élu membre titulaire de la CAO

Monsieur HEVERAT Jacques étant précédemment suppléant, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau suppléant,

2/ Membres suppléants :

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Quotient électoral : 4

Mr LUGINBUHL Fabrice 10 voix

Est élu membre suppléant de la CAO

V- DM n°4 AU BP 2015 : REMISE AUX NORMES DE LA CUISINE DE LA CANTINE-SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses:

Chap 21	Art 21318	Op. 201502	+ 5 062.00
Chap 21	Art 21318	Op. 20141	- 5 062.00

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Point sur les enfants participant aux TAP et au périscolaire du mercredi :

Ecole de MORVILLERS : 26 enfants sur 42

Ecole de GREMEVILLERS : entre 65 et 68 enfants sur 82

Garderie du Mercredi : 17 enfants

Haut débit

La Commune sera équipée courant 2016.

Tracteur tondeuse

Une offre a été déposée pour la vente du tracteur tondeuse. La proposition s'élevant à 250€ est acceptée par le Conseil Municipal.

Stationnement

Suite à la demande de certains riverains, un panneau « stationnement interdit sauf riverains » sera installé dans la rue Saint Rémy dans le renforcement des n° 1 et 3 face à la Mairie.

Arrêt de car D930

Suite à la demande d'un Administré et considérant qu'il est devenu inutile là où il est situé actuellement, l'arrêt de car de choqueuse sur la D930 sera déplacé vers le parking de l'ancien restaurant. Des Zébras seront créés ainsi qu'un passage piéton. Un courrier d'information sera envoyé au Conseil Général.

Les voisins vigilants

Le protocole ayant été accepté par le Préfet, l'achat des panneaux est maintenant à prévoir.

DIVERS :

Dates à retenir :

- Inauguration de la Bibliothèque Municipale : le Vendredi 9 Octobre 2015 à 19h00
- Repas des Cheveux d'Argents : le Samedi 28 Novembre 2015
- Distribution des Colis le Samedi 19 Décembre 2015

La séance est close à 22h35.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 6 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le six Novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GREMEVILLERS, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BERNARDIN, Maire.

Etaient Présents : Mrs ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, BAILLY Jean-Claude, BLOND Eric, LUGINBÜHL Fabrice, HEVERAET Jacques et Mmes DUCHÂTEL Valérie et GODIN Sandrine.

Procuration :

Mr BRISSE Joseph a donné procuration à Mr BLOND Eric

Mme GODIN Sandrine est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 Septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de la commune pour l'exercice budgétaire 2014, conforme au compte de gestion du Trésorier :

Section	Investissement	Fonctionnement	Solde
Recettes	283 026,19	531 431,22	814 457,41
Dépenses	590 296,81	291 779,37	882 076,18
Résultat de Clôture de l'exercice	- 307 270,62	239 651,85	67 618,77

Monsieur le Maire quitte la salle pour ne pas prendre part au vote, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur HEVERAET Jacques assure la présidence pour faire voter l'approbation du Compte Administratif et du compte de gestion 2014.

Conseillers en exercice: **10** Présents : **10** Votants : **10** Voix pour : 7 Abstentions : **3** Voix contre : **0**

II – DECISION MODIFICATIVE N°5 AU BP 2015 : ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide qu'il sera procédé à des virements de crédits sur le budget de l'exercice 2015 pour un montant de 85 000€ à passer du fonctionnement vers l'investissement pour l'opération d'assainissement non collectif.

III– PARTICIPATION AU FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE POUR LE FINANCEMENT DU TRES HAUT DEBIT

VU la Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte en date du 1^{er} Octobre 2015, créant un fonds de concours communautaire dédié au financement du Très Haut Débit.

VU la part Communale attribuée au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2015, qui s'élève pour la commune de GREMEVILLERS à 8 168€.

VU l'intérêt général à doter l'ensemble des communes du territoire à l'accès au Très Haut Débit.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE de reverser au fonds communautaire de la Communauté de Communes sa part du FPIC 2015, d'un montant de 8 168€.

IV– REMBOURSEMENT VIDANGE

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de justificatif décide de reporter ce point à une prochaine réunion.

V– APPROBATION PROJET CDCI

Monsieur Le Maire,

EXPOSE qu'un projet de schéma départemental de Coopération Intercommunale présentant des propositions sur la rationalisation de la carte intercommunale lui a été notifié le 16 Octobre 2015.

La proposition 23 concerne la Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) auquel la commune est adhérente.

Le projet de schéma préfectoral consisterait à regrouper les 3 syndicats d'électricité : SE60, SEZEO et Force Energie qui détiennent une compétence similaire : l'Autorité Organisatrice de la Distribution Electrique mais sur des territoires différents.

Le SE60 sur la zone desservie par ERDF : 453 communes soit 649 041 habitants (80.7%)

Le SEZEO sur la zone desservie par SICAE : 177 communes soit 134 429 habitants (16.7%)

Force Energies sur la zone desservie par SER : 50 communes soit 20 836 habitants (2.6%)

Le regroupement ne remet pas en question les zones de distribution des concessionnaires mais consisterait à unifier la compétence d'autorité organisatrice en mutualisant les moyens de chaque syndicat et l'expertise.

VU l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'élaboration du schéma
VU l'article L2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la création par département d'une structure unique d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité

VU l'intérêt de la fusion pour une bonne rationalisation des moyens et une meilleure efficacité,
VU l'intérêt stratégique et financier d'un syndicat à taille départementale permettant de pérenniser le syndicat et de mieux représenter les communes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Article 1 : accepte la fusion des syndicats d'électricité SE60, SEZEO, Force Energies

Article 2 : acte que les communes adhérentes aux syndicats extra-départementaux que sont l'USEDA dans l'Aisne (communes de Caisnes, Nampcel, Moulin-sous-Touvent, Autheuil-en-Valois, Marolles, Varinfroy et Autrèches) et le SDE76 dans la Seine Maritime (Quincampoix-Fleury) ainsi que les 5 communes isolées (Angicourt, le Plessis-Brion, Cambronnes-les –Ribécourt, Chiry-Ourscamp et Ribécourt-Dréslincourt) seront invitées, à terme, à rejoindre également le syndicat fusionné.

VI- PRESENTATION ET APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITES 2014 CCPV

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport d'activités de l'année 2014 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte tel que présenté par Monsieur le Maire.

VII- NOMINATION DE L'AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré nomme l'agent recenseur pour le recensement de la population. Démarrage de la collecte le 21 Janvier 2016 – fin de la collecte 20 Février 2016.

Est nommée en qualités d'agent recenseur et de coordonnateur communal pour l'année 2016 :

Mlle AREVALO Emilie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide que l'agent recenseur percevra une rémunération équivalente à la dotation octroyée par l'état dans le cadre des opérations de recensement soit 885€ brut.

Ses missions sont celles définies par les décrets et par l'arrêté.

Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n°51-711 et n° 78-17 susvisés

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Travaux Local Comité des Fêtes

Un courrier du Comité des Fêtes a été adressé au Conseil Municipal afin de demander la réalisation de quelques travaux dans le local mis à la disposition de l'association. Une réunion de la Commission des bâtiments sera organisée le 11 Novembre à 9h00 afin d'étudier la question.

Devis illumination de Noël

Vu le devis présenté par la société URANUS pour le montage démontage réparation et stockage des décors de Noël, le Conseil Municipal décide de demander à la société LABELEEC qui gère l'entretien de l'éclairage public un devis pour le Noël 2016.

Dates à retenir :

Elections Régionales : les Dimanches 6 et 13 Décembre 2015

Arbre de Noël de l'Ecole : à Morvillers le Jeudi 17 Décembre 2015

Distribution des colis et passage du père Noël en calèche : le Samedi 19 Décembre 2015

La séance est close à 23h00.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le seize Décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GREMEVILLERS, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BERNARDIN, Maire.

Etaient Présents : Mrs ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, BAILLY Jean-Claude, BLOND Eric, BRISSE Joseph, LUGINBÜHL Fabrice, HEVERAET Jacques et Mmes DUCHÂTEL Valérie et GODIN Sandrine.

Absent : Néant

Monsieur ANCELIN Olivier est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal afin d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

Transfert de la compétence « en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » a la Communauté de Communes de la Picardie Verte

A l'unanimité des Membres, le Conseil Municipal donne son accord à l'ajout de cette délibération.

I – DECISION MODIFICATIVE n°6 AU BP 2015 : Participation au fonds de concours communautaire de la CCPV pour le financement du Très Haut Débit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de procéder au virement des fonds de crédit suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Chap. 65	Art. 658 (charges diverses)	+ 8000
Chap.011	Art. 60621 (combustible)	- 1000
Chap.011	Art. 61522 (Bâtiments)	- 2000
Chap.011	Art. 61523 (Voies et réseaux)	- 1000
Chap.011	Art. 61551 (Matériel roulant)	- 1000
Chap.011	Art. 6232 (Fêtes et cérémonies)	- 1000
Chap.011	Art. 6262 (Frais de tél)	- 1000
Chap.011	Art. 6064 (Fournitures admi)	- 1000

II – LEGS

Monsieur Le Maire, fait part au Conseil Municipal d'une expédition du testament de Mme LESAGE Marcelle, reçue de la part de Maître KIPP, Notaire à GRANDVILLIERS.

Dans ce testament, Madame LESAGE Marcelle, en son vivant, retraitée, a nommé notre Commune comme légataire particulier et lui a attribué une maison et son terrain sise 19 Rue Bourbon, Hameau de Frétoy, Commune de GREMEVILLERS, cadastrés D feuille n°2 N° 201-202-290.

A charge pour la Commune de laisser le locataire actuel occuper la maison le temps que celui-ci le souhaitera, moyennant un loyer qui sera réévalué tous les ans suivant les termes du bail en cours.

En outre, la Commune de GREMEVILLERS s'engage à entretenir, dans le cimetière de GREMEVILLERS les tombes des familles :

- HEURTEVENT emplacement 132
- AUGU emplacement 150
- HEURTEVENT-LESAGE emplacement 126

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT,

- que les héritiers n'ont formé aucune opposition à la délivrance du legs durant le délai légal prévu à cet effet,
- que le legs n'est grevé d'aucune charge excessive pour la Commune et que la délivrance est assurée

DECIDE, à l'unanimité, d'**ACCEPTER** le legs fait à la Commune de GREMEVILLERS par Madame LESAGE Marcelle, aux charges, clauses et conditions énoncées dans le testament susmentionné du 20 Septembre 2010.

III- TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EN MATIERE DE PLU, DE DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET DE CARTE COMMUNALE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

La Communauté de Communes a l'ambition de doter le territoire d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal à valeur « Habitat » (PLUi-H). Cette démarche aura pour objet de mettre en cohérence les grandes politiques publiques sectorielles dans un projet d'ensemble lisible, accessible et évolutif.

Il en assurera la déclinaison spatiale à l'échelle de la parcelle. Il constituera l'opportunité, pour les communes, d'actualiser leurs projets de développement en cohérence avec le projet de la Communauté de Communes. Il importera de concevoir un projet d'aménagement suffisamment souple pour assurer de la réactivité face aux opportunités qui pourraient s'offrir dans les années à venir.

En l'état des textes, dans les trois ans qui suivent la publication de la loi ALUR, les communes membres d'une Communauté de Communes peuvent transférer la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale selon les modalités prévues à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article précise, que, dans ce cas, le transfert de la compétence est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la communauté et des deux tiers des conseils municipaux, des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de chaque commune de la délibération de l'organe délibérant de la communauté pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le transfert de compétences est ensuite prononcé par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert des compétences ;

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences des Communautés de Communes ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové, dite « ALUR » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015 portant sur le transfert de la compétence « en matière de PLU » à l'EPCI ;

Considérant la volonté du Conseil Communautaire d'adopter le projet de modification statutaire pour ajouter cette compétence dans la rubrique « Aménagement de l'espace (compétence obligatoire) » par l'adjonction du libellé suivant « Elaboration, suivi et révision du Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » ;

Considérant l'intérêt d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur le périmètre de la Communauté de Communes de la Picardie Verte ;

Considérant que les délibérations des 2/3 des communes membres représentant 50 % de la population ou 50 % des communes représentant les 2/3 de la population sont nécessaires pour valider cette prise de compétence par la Communauté de Communes ;

Considérant que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire du courrier notifiant la décision de la Communauté de Communes;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, DELIBERE et DECIDE à la majorité 9 voix pour 1 abstention de :

- De transférer la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Picardie Verte ;
- D'approuver les modifications des statuts de la Communauté de Communes, afin d'intégrer la compétence PLU dans le bloc des compétences obligatoires, liées à l'aménagement de l'espace communautaire ;
- D'autoriser le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

VŒUX 2016

Les vœux de la Municipalité auront lieu le Samedi 16 Janvier 2016 à 16h00.

STATIONNEMENT :

Le stationnement dans la Commune s'avère gênant dans certaines portions de rues, il sera demandé aux riverains, dans la mesure du possible, de stationner sur leur propriété.

La séance est close à 21h30.

Le Comité des Fêtes



La présidente, les membres du bureau, vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Que cette année 2016 soit remplie d'amour et de paix.



Merci

Nous remercions vivement, toutes les personnes qui ont apporté leur aide au bon déroulement des manifestations pour cette année passée. Soutien, participation, prêt de matériel, et dons ont été le fruit d'une belle aventure ensemble.

Nous rappelons que toute personne de la commune peut rejoindre le comité des fêtes quand elle le désire, à tout moment de l'année.

Nathalie SOMON	Présidente	0617403303	cdf.gremevillers@gmail.com
William BREUT	Trésorier	0637774997	
Nathalie GORENFLOS	Sécrétaire	0616640195	

Dates à retenir pour le 1^{er} trimestre 2016

Assemblée générale

Vendredi 29 Janvier 2016 : 20H

Chasse aux œufs

Samedi 26 mars 2016 : 15H

Brocante

Dimanche 22 mai 2016 : 7H

Que s'est-il passé au comité des fêtes au second semestre 2015 ?

Acquisition de :

- 8 tables pliantes
- 8 pichets 1L
- 120 verres à vin

- 1 thermos transportable 9 litres
- 15 saladiers

Prévisions 2016 :

- Congélateur
- Vaisselles



13 Juillet 2015

Le 13 juillet au soir 130 personnes se sont réunies autour d'un repas champêtre pour manger les 4 jambons rôtis cuisinés par la Rôtissoire Leroy de Morvillers.



C'est avec ambiance que cette soirée fût animée par Teddy le DJ.

Accompagnée d'une retraite aux flambeaux escortée par la Clique de Grémévillers, suivi d'un feu d'artifice
Merci de votre participation et à l'année prochaine...



Résultat comptable : -526,75 €

La Batteuse

Achetée par le comité des fêtes à l'époque pour des démonstrations de battage à l'ancienne pour les fêtes communales, elle n'était pas sortie de son lieu de stockage (auprès d'un agriculteur de la commune) depuis près de 15 ans.

Il nous est venu l'idée de donner une troisième vie à cette batteuse via un don au **Musée de Cleutin à Fontenay Torcy**. Les créateurs du musée, de véritables passionnés, ont montré un vif intérêt pour la batteuse et sont venus la retirer rapidement afin de pouvoir l'exposer pour la journée du patrimoine de septembre dernier.

Le musée permet ainsi de la montrer aux futures générations et d'en faire profiter le public.

Nous vous invitons à la découvrir lors des portes ouvertes du musée « aux journées du patrimoine ».

**Musée de Cleutin
1 rue du moulin de Cleutin
60380 Fontenay torcy**



Nous remercions particulièrement le GAEC de la Chapelle Saint Jean qui a gentiment et gracieusement mis à disposition une grange durant toutes ces années pour conserver des intempéries la machine agricole.

Sortie à Bruges

La sortie à Bruges du 7 novembre a permis à une quarantaine de personnes de la commune et une dizaine de personnes hors commune qui ont complété le car, de découvrir la ville de Bruges.

C'est sous un soleil d'automne, avec convivialité et bonne humeur que s'est déroulée cette journée.

Photo du groupe devant le Beffrois de Bruges



Résultat comptable : - 993,21 €

Décoration de sapins

Les enfants du village se sont rassemblés le dimanche 6 décembre à 10 heures. Ils sont passés dans les rues et ont sonné aux portes des habitants de la commune afin de récupérer des décorations inutilisées dans le but de pouvoir décorer 3 sapins achetés par le comité des fêtes et disposés dans chaque village. Grâce à la générosité des habitants, les enfants ont pu décorer avec goût les sapins et réaliser de magnifiques sapins de Noël.

Petits et grands ont ensuite partagé un goûter de friandises, de gâteaux et de boissons à la salle des fêtes de la commune.



L'Association des parents d'élèves

L'Association des Parents d'Elèves de Morvillers, Grémévillers et Omécourt finance en totalité ou en partie des projets pédagogiques pour les enfants scolarisés dans les écoles du regroupement scolaire.

Grâce aux bénéfices des différentes manifestations l'APE finance tous les ans un voyage scolaire pour toutes les classes. Elle achète également différents matériels pour les écoles comme des structures, des livres, des vélos etc.

L'assemblée générale du 2 octobre dernier a élu au bureau de l'association les membres suivants:

- Madame Fabienne SAVARY, Présidente (Morvillers),
- Madame Mélanie BEAUDOIN, Vice-Présidente (Choqueuse),
- Madame Vanessa BOULLET, Trésorière (Morvillers),
- Madame Audrey BIELOFF, Trésorière – Adjointe (Morvillers),
- Madame Audrey TORCHY, Secrétaire (Morvillers),
- Madame Nathalie GALLET, Secrétaire – Adjointe (Grémévillers).

Le loto des écoles sera organisé le 26 mars 2016 à partir de 20h à la salle polyvalente de Morvillers.

Une kermesse aura lieu le 3 juillet 2016 à Morvillers.

L'association vous invite à ces différentes manifestations, votre participation permettra à l'APE de poursuivre ses actions en faveur des enfants.

L'association fait appel à toutes les bonnes volontés pour participer à l'organisation des différents événements et/ou proposer des actions pour les écoles.

Les membres du bureau remercient toutes les personnes qui peuvent soutenir l'association, soit par leur aide, soit par la donation d'un lot ainsi que les mairies pour la réalisation des photocopies et pour le prêt des salles.

Nous renouvelons nos remerciements à M. LE BLEVEC Cyril qui anime le loto gracieusement ainsi que Monsieur BAHUCHET de la Ferme de la Frette 15 rue Agot à Frétoy (www.abahuchet.fr), qui propose à titre gratuit des tours de calèche lors des kermesses à Grémévillers.

Nous vous donnons rendez-vous le 26 Mars et le 3 Juillet 2016.

Le Bouquet de Plumes

Bibliothèque Municipale de GREMEVILLERS

Nous vous proposons ici des résumés de livres que nous avons beaucoup appréciés et que nous souhaitons partager. Nous n'avons pas la prétention de nous dire critiques littéraires, alors il s'agit juste de quelqu'un parmi d'autres qui exprime ce qu'il a ressenti au cours d'une lecture.

Cette rubrique est ouverte à tous, nous restons à votre disposition si vous aussi vous souhaitez vous exprimer sur un ouvrage, récent ou non, que vous avez particulièrement aimé.



Profanes / Jeanne BENAMEUR

Roman Adulte (N.PATTINIER)

Livre choisi, à l'unanimité, par le Comité de Lecture de la CCPV.

Octave, l'ancien chirurgien, n'opère plus, à 90 ans, il s'entoure d'une « équipe » d'accompagnateurs qui seront présents le jour ou la nuit pour « s'embarquer, dit-il, dans la partie de sa vie la plus précieuse, celle où chaque instant compte vraiment ».

A la manière d'une dentellière, J. BENAMEUR tisse avec délicatesse les liens entre ses personnages : chacun se guérissant au contact des autres à travers un style riche de phrases courtes, lumineux, dans un havre de paix où se mélangent avec lenteur et douceur, peinture-haïkus-danse. Un cadeau à offrir.

Le rire de l'ogre / Pierre PEJU

Roman Adulte (E.AREVALO)

1963, la guerre est finie depuis maintenant presque 20 ans... la paix est prononcée, mais les cœurs et les esprits peuvent-ils oublier tant de souffrances et d'images horribles.

Paul n'est qu'un adolescent en visite en Allemagne chez son correspondant, dans ce village qui n'a pas été détruit par la guerre et pourtant... tant de haine, tant de malheurs, tant de secrets règnent que même en ayant jamais connu la guerre Paul va rester marqué toute sa vie par ce voyage et les rencontres et les découvertes qui vont en découler.

Paul va vivre, mal parfois, difficilement surtout, nous allons le suivre tout au long de sa vie d'artiste, qui sera notamment marquée par ses rencontres avec Clara, jeune Allemande qu'il a rencontré lors de son voyage en Allemagne et Jeanne sa femme.

Attention ce livre est plutôt noir, certains passages sont difficiles, mais c'est tellement bien écrit, un peu sur le model d'une nouvelle et puis c'est la vie que peuvent connaître beaucoup d'enfants nés après-guerre qui en savent trop ou pas assez...

La dernière course / Pascal VATINEL

Roman Ados / Adultes (A.BEAUDOIN)

Hiver 1900. Le trappeur québécois Jacques Larivière, musher d'exception, enseigne tout son travail de dressage de chiens, à sa fille Elisabeth sans savoir ce qui les attends. Pourtant pendant la première guerre mondiale un officier Français a l'idée d'approvisionner par traîneaux les avant postes du front des Vosges grâce à ces chiens puissants et endurants. Après un voyage périlleux en bateau et maintes péripéties les chiens et les hommes arrivent à destination pour venir en aide à l'armée et à la population.

Un récit d'aventure, romancé mais inspiré de faits réels, ce livre vous fera découvrir une page méconnue de notre histoire et celle de l'implication précieuse de nos alliés.

Pour adolescents, adultes et passionnés d'histoire.

A La Découverte de nos entrepreneurs :

Après avoir passé une grande partie de ma jeunesse dans le Soissonnais, j'ai effectué mes études à Paris. J'ai débuté ma carrière professionnelle en Sologne, puis en Alsace, en Haute-Savoie avant de revenir il y a une douzaine d'années en Picardie.

J'ai toujours vécu entouré de chevaux. Il y a longtemps que je voulais réunir en un même lieu, chevaux, voitures et harnais et le bonhomme... mais ce n'est pas une chose aisée ... C'est pourquoi, lorsque l'occasion s'est présentée à Fretoy, je l'ai saisie.

La ferme de la Frette réunit toutes les caractéristiques recherchées : des bâtiments suffisamment vastes pour accueillir les écuries, mais aussi les remises à voitures, les selleries et l'accueil de meneurs stagiaires.



Loréal et Kiwi attelés au dog-cart Holland et Holland du Haras de Compiègne

Meneur depuis près de quarante ans, membre de l'équipe suisse d'attelage, compétiteur au niveau international en attelage de tradition, je souhaitais mettre mon expérience du menage (l'art d'atteler les chevaux), ma connaissance des voitures hippomobiles et de la sellerie au service de meneurs expérimentés ou débutants.

Je mène des attelages des plus variés puisqu'ils vont d'un seul à quatre chevaux en passant par le tandem (deux chevaux l'un devant l'autre).

La ferme de la Frette est un lieu privilégié de partage et d'échanges. Dans une ambiance conviviale, on se replonge dans l'atmosphère des écuries traditionnelles d'attelage, telles qu'elles existaient à la fin du XIX^{ème} siècle.



Loréal, Habile et Layka attelés au squelette de dressage

Pour moi qui ai beaucoup voyagé, j'ai trouvé à Fretoy un endroit qui réunit de nombreux atouts : un paysage varié associant plaines et dénivelés mais surtout une multitude de chemins d'une grande qualité nous permettant de circuler sans jamais se lasser.

La majorité des chevaux présents à la ferme est de race Franches-Montagnes, la dernière race de chevaux carrossiers d'Europe de l'ouest. Issus des montagnes du Jura Suisse, ces chevaux ont la particularité de pouvoir aussi bien être montés qu'attelés et d'être d'une grande rusticité.



Aria et Amélia attelés au
roof-seat break devant
l'opéra de Paris

A la ferme de la Frette, notre champs d'intervention est vaste puisqu'il s'étend à toutes les activités liées à l'attelage : la pension, le débouillage, l'entraînement de chevaux d'attelage mais aussi des sorties attelées, des mariages, des anniversaires ... En fait, je réalise des prestations adaptées à la demande spécifique de chaque personne.

Pour moi, c'est un devoir de maintenir et transmettre le savoir-faire que j'ai reçu de mes ancêtres. C'est ainsi, une grande satisfaction de voir que depuis que je suis arrivé, j'ai permis à plusieurs personnes du secteur de se mettre à l'attelage et d'y prendre goût.

La ferme de la Frette est grande ouverte et j'y réserve le meilleur accueil à ceux qui y viennent en amis.

Je suis heureux d'avoir de bons contacts avec les habitants de la commune, même si parfois il devient difficile de sortir de la cour en raison de la vitesse des automobiles qui vont ou reviennent de la déchetterie ... et surtout de voir chaque semaine Bernard Duminy, l'ancien propriétaire de la ferme, venir boire le café avec moi. Si la ferme est ce qu'elle est aujourd'hui, c'est en grande partie grâce à Nelly et Bernard Duminy qui ont mis tout en œuvre afin de faciliter mon installation, pour cela je leur en serai toujours reconnaissant !

Pour en savoir plus : www.abahuchet.fr

Ferme de la Frette 15 rue Agot Fretoy 60380 Grémévillers

Tél : 03 64 19 40 91 ou 06 03 24 33 79 (le soir)



Loréal, Habile et Layka
attelés au roof seat break
concours international de
Cuts

Vente de petits Matériels:

Suite au renouvellement du matériel, le conseil municipal a décidé de vendre les matériels suivants :

- Taille haie (avec un prix de réserve)
- Gazinière 5 feux 90*40cm (Ancienne de la cantine, dans l'état)

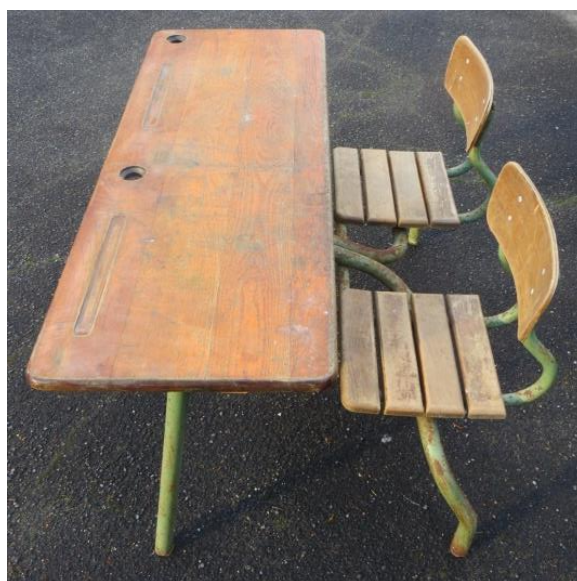
Si vous êtes intéressé par le taille-haie ou la gazinière, vous pouvez faire une offre pour le matériel souhaité avant le **15 Février 2016**.

Cette offre devra être :

- effectuée sous enveloppe cachetée en mentionnant le matériel souhaité avec le prix associé.
- déposé en mairie lors des permanences.

A l'ouverture des plis, le plus offrant remportera le matériel. En cas de même offre de prix, un tirage au sort sera effectué entre les plus offrants.

- Table d'écolier 2 places



Pour les tables, s'inscrire en mairie pendant les permanences ou envoyer un mail (mairie.gremevillers@orange.fr) avant le **15 Février 2016** en précisant la quantité souhaitée. Le nombre de table sera limité par foyer. Le prix du bureau est de 15€.

Remarque:

Les règlements se feront à l'enlèvement des articles et par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Le Quizz



Ce quizz a été proposé au repas du CCAS.

A) Quelle était le nom de la Moto-pompe de Grémévillers?

Emilie

Louissette

Annie

B) Quel est le nombre de puits sur la commune?

8

10

11

C) Quel est le nombre de calvaires sur la commune?

9

10

12

D) En quelle année a été créé le regroupement scolaire?

1981

1971

1977

E) A quelle commune était rattaché Choqueuse
avant d'être rattaché à Grémévillers?

Achy

Crillon

Marseille en Bis

F) En quelle année a-t-on renommé les rues de Grémévillers?

1987

1984

1981

G) Quelle est la surface de la commune de Grémévillers?

650 Ha

752 Ha

790 Ha

H) Quelle est l'année de création de la fromagerie
Du GAEC St Jean?

2001

1998

1994

I) Quelle est la hauteur du clocher de l'Eglise de Grémévillers?

30 m

33 m

35 m

J) Quel était l'ancien nom de la rue des Godins?

Condonniers

Gréssiers

Briquetiers

Réponses :

A : Louissette ; B : 8 ; C : 12 ; D : 1977 ; E : Achy ; F : 1984 ; G : 650Ha ; H : 1994 ; I : 33m ; J : Condonniers